AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia. P.O. Box : 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africanunion.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1298E RÉUNION

27 AOÛT 2025
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

PSC/PR/CN.1298 (2025)

NOTE CONCEPTUELLE

PERSPECTIVES CONTINENTALES EN MATIÈRE D'ALERTE PRÉCOCE ET DE SÉCURITÉ : CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET DES MENACES POUR LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

PERSPECTIVES CONTINENTALES EN MATIÈRE D'ALERTE PRÉCOCE ET DE SÉCURITÉ : CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET DES MENACES POUR LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

I. HISTORIQUE ET CONTEXTE

1. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a été mandaté, en vertu de l'article 3 du Protocole relatif au CPS, entre autres, pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent, ainsi que pour anticiper et prévenir les conflits. Le CPS a également pour objectif de promouvoir et d'encourager les pratiques démocratiques, la bonne gouvernance et l'état de droit, ainsi que la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, afin de préserver le caractère sacré de la vie humaine et le droit humanitaire, dans le cadre des efforts visant à prévenir les conflits.

2. Le CPS, dans ses décisions et déclarations sur l'alerte précoce et les perspectives en matière de sécurité sur le continent et sur des thèmes connexes, en particulier dans le Communiqué [PSC/PR/COMM.1208 (2024)] de sa 1208e réunion tenue le 16 avril 2024 portant communication conjointe du Comité des services de renseignement et de sécurité d'Afrique (CISSA), du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme/ Centre de l'UA pour la lutte contre le terrorisme (ACSRT/AUCTC) et le Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL) sur le thème « Lever les obstacles à l'efficacité du Système continental d'alerte précoce (CEWS) » a souligné la nécessité impérieuse d'un CEWS robuste et pleinement opérationnel pour prévenir et atténuer efficacement les conflits. Le CPS a également souligné la nécessité urgente de coordonner et d'harmoniser les efforts en matière d'alerte précoce entre la Commission de l'UA, les organes de l'UA et les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR) afin d'assurer l'efficacité opérationnelle et la prévention des conflits sur le continent.

3. À sa 1274e réunion tenue le 16 avril 2025, portant examen des conclusions de la quatrième retraite conjointe du CPS de l'UA et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) qui s'est tenue les 7 et 8 avril 2024 [(PSC/PR/COMM.1274 (2025)] sur le thème « Renforcer le rôle du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) en ce qui concerne l'alerte précoce et la prévention des conflits et le renforcement de la bonne gouvernance conformément aux instruments normatifs de l'UA », le CPS a souligné l'importance d'intégrer des mécanismes de prévention structurels, tels que des outils d'alerte précoce et des évaluations de la résilience, dans les stratégies de gouvernance aux niveaux national et continental, en veillant à ce qu'ils orientent l'élaboration des politiques publiques et les processus décisionnels.

4. La note d'information sur l'état de la gouvernance, de la paix et de la sécurité en Afrique (juillet 2025), élaborée pour la première réunion de concertation entre le CPS et le Parlement panafricain (PAP) qui s'est tenue les 17 et 18 juillet 2025, a souligné qu'au nombre des menaces émergentes et persistantes qui pèsent sur la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent figurent :

a) La croissance exponentielle du terrorisme ;

b) L'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée ;

c) Les tensions et différends interétatiques sans précédent ;

d) Le regain de concurrence géopolitique et idéologique de type guerre froide ;

e) Le déficit de gouvernance ;

SILENCING THE GUNS IN AFRICA
www.peaceau.org

f) La résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement ;

g) L'agitation de la jeunesse résultant de l'exclusion politique et du chômage structurel ;

h) Les effets en cascade de la pandémie de Covid-19, crises économiques et dettes extérieures insoutenable ;

i) Les crises humanitaires prolongées, déplacements forcés et militarisation de de la violence sexuelle ou basée sur le genre ;

j) Le concurrence acharnée pour les ressources naturelles et insécurité climatique comme facteurs multiplicateurs de menaces ; et

k) Les nouvelles technologies et cyber-sécurité.

5. La complexité de ces facteurs nécessite un effort plus systématique et renforcé en matière d'alerte précoce pour la prévention des conflits, ainsi qu'une évaluation prospective des risques et des menaces qui compromettent le mécanisme continental d'alerte précoce. La nature en constante évolution des menaces pour la sécurité exige une actualisation continue de la cartographie des risques en Afrique afin de renforcer les mécanismes de prévention des conflits et de réponse rapide. Une cartographie cohérente des risques, des vulnérabilités et des acteurs est essentielle pour harmoniser les interventions sur le plan stratégique, allouer efficacement les ressources et assurer une coordination efficace entre les organes de l'UA, les CER/MR, les États membres et les partenaires internationaux.

6. Conscient de cette nécessité impérieuse, le CPS convoque une réunion spéciale pour examiner les perspectives de sécurité en Afrique afin de renforcer les efforts en matière d'alerte précoce pour la prévention des conflits. En outre, la réunion explorera les moyens de mettre en œuvre une approche cartographique stratégique de l'alerte précoce et de l'anticipation des risques. La réunion s'appuiera sur les décisions et déclarations précédentes relatives à l'alerte précoce et aux perspectives de sécurité sur le continent, à la prévention structurelle des conflits en Afrique et aux thèmes connexes.

7. La réunion s'appuiera également sur les travaux analytiques de la Commission de l'UA, du Système continental d'alerte précoce (CEWS), du Centre de l'UA pour la lutte contre le terrorisme (AUCTC), du Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL), du Comité des services de renseignement et de sécurité d'Afrique (CISSA), des rapports d'examen du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et d'autres acteurs clés, tels que les représentants multilatéraux, en vue de renforcer les initiatives en matière de prévention des conflits, d'alerte précoce et de réponse rapide.

II. OBJECTIFS

8. L'objectif principal de la réunion du CPS est de renforcer ses capacités à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent, ainsi qu'à anticiper et prévenir les conflits grâce à une cartographie des menaces et des risques sécuritaires à l'échelle du continent.

9. À cet égard, la réunion visera à :

a) Fournir des perspectives actualisées en matière de sécurité sur le continent : présenter une analyse factuelle des menaces existantes et émergentes, organisée par

zone géographique et par thème, afin d'orienter les délibérations du CPS et les interventions préventives ;

b) Évaluer les lacunes dans le continuum entre l'alerte précoce et l'action : examiner les défis institutionnels, politiques et liés à la coordination, qui empêchent d'apporter des réponses rapides et efficaces aux signaux d'alerte précoce ;

c) Élaborer une cartographie africaine des menaces pour la paix et la sécurité sur le continent, classées par gravité, en mettant en exergue les mécanismes mis en place par l'UA pour les contenir, les défis existants et les recommandations pour une action plus efficace ;

d) Évaluer l'impact des déficits de gouvernance sur les défis sécuritaires sur le continent ;

e) Promouvoir l'utilisation d'outils cartographiques et géospatiaux : mettre en exergue les outils et méthodologies innovants, notamment l'imagerie satellite, l'analyse basée sur l'IA, la cartographie des risques et l'analyse prospective, qui peuvent améliorer la connaissance de la situation en temps réel et la planification stratégique ;

f) Renforcer la coordination entre le CPS et les MR, conformément à l'article 16 du Protocole relatif au CPS et au soutien avéré des CER/MR ayant une composante paix et sécurité dans différents programmes de l'UA ;

g) Clarifier les synergies et les rôles institutionnels : délibérer sur les rôles de la Commission de l'UA, du MAEP, des CER/RM ayant une composante Paix et Sécurité, des États membres et des institutions spécialisées (AUCTC, AFRIPOL, CISSA, etc.) en matière d'alerte précoce, d'analyse et de réponse ;

h) Assurer l'élan politique et l'engagement des dirigeants : examiner les moyens d'intégrer l'alerte précoce en tant que priorité dans les cadres de gouvernance et de médiation de l'UA, en particulier dans les États membres et les régions à haut risque ;

i) Formuler des recommandations pratiques : identifier les mesures institutionnelles, juridiques et politiques nécessaires pour combler le fossé entre l'alerte et la réponse et permettre au CPS de mieux anticiper et contrer les menaces multidimensionnelles.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

10. À l'issue de la réunion, le CPS devrait, entre autres, adopter un communiqué contenant les recommandations suivantes :

a) **Adoption d'un communiqué du CPS assorti de directives stratégiques :** le CPS devrait adopter un communiqué prospectif énonçant les décisions visant à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent, ainsi qu'à anticiper et prévenir les conflits.

b) **Renforcement du Système continental d'alerte précoce (CEWS) :** renforcer la coordination entre le CEWS et les CER/MR, et institutionnaliser des exercices réguliers de cartographie de la sécurité, ainsi que des réunions de concertation entre le CPS et les MR.

SILENCING THE GUNS IN AFRICA
www.peaceau.org

c) **Renforcement des capacités d'anticipation des risques :** la réunion devrait permettre d'améliorer l'analyse des alertes précoces, le suivi en temps réel et la prévision des crises par l'UA.

d) **Promotion de la gouvernance :** la réunion devrait souligner l'importance de la bonne gouvernance dans la prévention des conflits.

e) **Cohérence des politiques entre les institutions :** les travaux favoriseront une approche plus cohérente et intégrée entre les institutions de l'UA, les États membres et les CER/MR dans la gestion des risques en matière de sécurité.

f) **Comblement du fossé entre l'alerte précoce et l'action rapide :** des recommandations pratiques seront formulées pour permettre au CPS, aux institutions de l'UA et aux États membres de prendre plus rapidement des mesures préventives fondées sur des données probantes.

g) **Présentation régulière de perspectives continentales en matière de sécurité :** la réunion recommandera l'institutionnalisation d'un rapport semestriel ou annuel sur les perspectives continentales en matière de sécurité, élaboré conjointement par les structures compétentes de l'UA, qui servira d'outil de planification stratégique et de plaidoyer.

h) **Utilisation accrue de données et de technologies :** l'accent sera mis sur l'intégration d'outils modernes de données, de systèmes d'information géographique (SIG), de l'intelligence artificielle et du renseignement de sources ouvertes dans les processus décisionnels de l'UA.

i) Élaboration d'une cartographie africaine des menaces pour la paix et la sécurité sur le continent, classées par gravité, en mettant en exergue les mécanismes mis en place par l'UA pour les contenir, les défis existants et les recommandations pour une action plus efficace.

IV. FORMAT ET PARTICIPATION

11. La réunion se tiendra en persone et sera présidée par S.E. l'Ambassadeur Dr. Mohamed KHALED, Représentant permanent de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'UA et Président du Conseil de paix et de sécurité de l'UA pour le mois d'août 2025.

12. Les principaux intervenants devraient être comme suit :

a) Le Président du CPS ;

b) Le Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la paix et à la sécurité ;

c) Le Directeur par intérim du Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme (AUCTC) ;

d) Le Directeur exécutif par intérim, AFRIPOL ;

e) Le représentant du MAEP ;

f) Le Secrétaire exécutif du CISSA ;

g) Les représentants des CER/MR ayant une composante Paix et Sécurité ; et

h) Les membres du CPS.

V. DATE ET LIEU

13. La réunion se tiendra en personne dans la salle des plénières « Plenary Hall » du bâtiment « Old Conference Centre (ancien centre de conférences) » de l'UA, le mercredi mardi 22 juillet 2025 à partir de 10 août à partir de 10 heures (heure d'Addis-Abeba). Elle se déroulera dans deux des langues officielles de l'UA : l'anglais et le français.

VI. CONCLUSION

14. À une époque marquée par une volatilité croissante et une incertitude stratégique, le CPS de l'UA doit réaffirmer son rôle central dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, ainsi que dans l'anticipation et la prévention des conflits.

15. Cette réunion constitue une occasion opportune de traduire l'alerte précoce en action précoce, décisive et préventive. Grâce à une approche coordonnée et cartographiée de l'analyse des risques sécuritaires, le CPS peut mieux remplir son mandat qui consiste à faire taire les armes et à assurer efficacement la réalisation rapide de l'Aspiration 4 de l'Agenda 2063 de l'UA : Une Afrique en paix et en sécurité.